

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1-161

Séance du 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE RELAIS
PETITE ENFANCE LES RIBAMBELLES**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand
CASTANER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise
PEREZ, Alain SOULIE, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Jérémy VENTURA, Sébastien GIORDANO

Membres absents : Téo MONNIGADON, Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 31 janvier 2024

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Madame Bernadette FERCAK

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2025

Application agréée E-legalite.com

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le territoire du bassin de vie « Garrigues » a signé la Convention Territoriale Globale (CTG) impulsée par la Caisse d'Allocation Familiales du Gard le 21 juin 2022 ;

Eléments de contexte

En 2023, afin de faciliter la lisibilité territoriale et d'offrir un service de proximité aux familles et aux assistants maternels, les territoires des Relais Petite Enfance (RPE) ont été redéfinis en fonction des bassins de vie des Conventions Territoriales Globales (CTG). Ainsi, le Relais Petite Enfance « Les Ribambelles », géré par l'association Samuel Vincent, qui travaillait déjà avec les communes de Saint Gervasy, Bezouze et Marguerittes, depuis 2011, est devenu le relais de référence pour ces 3 communes du bassin de vie « Garrigues ».

La volonté de ces 3 communes de « Garrigues » de mettre en œuvre une politique de soutien à la petite enfance engagée, d'améliorer l'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil individuel, assuré par les assistants maternels du territoire, s'est traduite par une convention de partenariat avec l'association Samuel Vincent, pour une durée d'un an, du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Aujourd'hui, au regard des difficultés croissantes rencontrées par les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et de la diminution continue du nombre d'assistants maternels (de 69 en 2020 à 57 en 2024, soit -24% sur les 4 dernières années), les communes de Saint Gervasy, Bezouze et Marguerittes souhaitent, plus que jamais, soutenir les familles et professionnels de la petite enfance du territoire, en soutenant le RPE Ribambelles dans ses missions, inscrites au référentiel national des RPE, et qui sont rappelées ci-après :

L'information et l'accompagnement des familles :

- ✓ Informer les parents
 - Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
 - Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne
- ✓ Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel
 - Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
 - Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

L'information et l'accompagnement des professionnels :



- ✓ Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels
 - Informer les professionnels
 - Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr
 - Proposer des temps d'échange et d'écoute
- ✓ Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques
 - Organiser des ateliers d'éveil
 - Accompagner les parcours de formation des professionnels
- ✓ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier
 - Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
 - Promouvoir le métier d'assistant maternel

En plus de ces missions obligatoires, le RPE Ribambelles s'est engagé dans une mission renforcée : l'analyse de la pratique, afin de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les assistants maternels.

Incidence financière

Considérant le rôle central du Relais Petite Enfance en matière d'information et d'accompagnement en faveur des familles et des assistants maternels du territoire, les 3 collectivités (Saint Gervasy, Bezouze et Marguerittes) s'engagent à soutenir financièrement l'activité du RPE Ribambelles, à hauteur de 0.35€/habitant (sur la base des données INSEE de l'année en cours).

Pour la ville de Saint-Gervasy, le montant prévisionnel de la subvention à destination de l'association Samuel Vincent, gestionnaire du RPE Ribambelle, est estimé à 697.90 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat entre les communes de Saint-Gervasy, Bezouze et Marguerittes et l'association Samuel Vincent, pour le RPE Ribambelles.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire et les conséquences financières de cette délibération traduites dans les documents de référence.



Article 3 : Cette autorisation est valable pour les années suivantes si la convention n'évolue pas.

Article 4 : **d'approuver** les modalités de versement des montants estimés.

Le secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI



Le Maire

Joël VINCENT



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20250206-2025_161-DE